Paris, le 7 aout 2026

Lettre aux porteurs du FCP« AREAS PATRIMOINE »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds commun de placement « AREAS PATRIMOINE » (Part C: FR0013278330), géré par la société de gestion DNCA FINANCE (ci-après « DNCA ») et nous vous remercions de votre fidélité.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Nous souhaitons vous informer que depuis le 31 décembre 2025, le compartiment MIURI de la SICAV DNCA Invest, OPC maître[1] du FCP AREAS PATRIMOINE, dont le gestionnaire financier est également DNCA, a fait l'objet d'une modification, tel que décrit ci-après. Cette évolution a été motivée par la volonté de proposer, au sein du compartiment **DNCA Invest – One**, une exposition aux différentes stratégies de gestion développées par DNCA Finance. En conséquence, le FCP AREAS PATRIMOINE a également été modifié à compter de cette même date pour reprendre la stratégie de son compartiment maître. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour le délai de cette information. Cette opération a été agréée par l'Autorité des marchés financier postérieurement au changement de maître. Nous aurions dû vous en informer en amont et vous remercions par avance de votre compréhension.

Le profil rendement/risque évolue de manière significative du fait de l'évolution des fourchettes d'exposition.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

L'opération sur le compartiment maître est entrée en vigueur le **31 décembre2025. La mutation corrélative à cette opération, à savoir la modification de stratégie du compartiment maître de votre fonds aurait normalement dû être agréé de façon simultanée par l'AMF et à été agréé postérieurement au changement. Nous aurions dû vous communiquer l'information en amont et aurions dû déposer un dossier auprès de l'AMF. La documentation juridique du FCP ne reflète ainsi pas l'objectif de gestion du Compartiment maître ni sa stratégie depuis l'entrée en vigueur de la fusion de l'ancien FCP maître.**

***La mise à jour de la documentation juridique de votre fonds, pour refléter le changement de maître passé, entrera en vigueur le* 4 septembre 2026.**

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts pendant une durée minimum de 30 jours à compter de la date de ce courrier et jusqu'au 4 septembre2026. Au-delà de cette date, le FCP AREAS PATRIMOINE ne facturant pas de commission de rachat, cette possibilité vous sera toujours offerte.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque : OUI

Augmentation du profil de rendement/risque : OUI

[1] Le FCP AREAS PATRIMOINE est investi au moins 85% de son actif dans le compartiment DNCA Invest - Miuri, appelé OPC maître.

Augmentation des frais : NON

Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque significatif[2]

Régime Juridique et politique d'investissement des OPC maîtres	Avant la modification	Après la modification
Nom de l'OPC maître	DNCA Invest - MIURI	DNCA Invest - ONE
Objectif de gestion*	Le fonds AREAS Patrimoine a un objectif similaire à celui de l'OPCVM Maître « MIURI » (LU0641746143) diminué des frais de gestion réelles propres au nourricier, à savoir la réalisation d'une performance supérieure au taux sans risque représenté par l'indice €STR, sur la période d'investissement recommandée. À cet effet, l'équipe de gestion s'efforcera de maintenir une volatilité annuelle moyenne comprise entre 5% et 10% dans des conditions de marché normales. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Le FCP pourra avoir une performance inférieure à celle de son OPCVM maître en raison de ses propres frais de gestion.	Le fonds AREAS Patrimoine a un objectif similaire à celui de l'OPCVM Maître « ONE » (LU0641746143) diminué des frais de gestion réelles propres au nourricier à savoir ; Objectif de l'OPCVM maître : « *Le Compartiment vise à obtenir une performance annuelle supérieure au taux sans risque représenté par l'indice €STR, sur l'ensemble de la période d'investissement recommandée. Cet objectif de performance est recherché en l'associant à une volatilité annualisée inférieure à 10 % dans des conditions de marché normales. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire.* » Le FCP pourra avoir une performance inférieure à celle de son OPCVM maître en raison de ses propres frais de gestion.

Quelles sont les principales différentes entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Modification du profil de rendement/risque			
	Avant	Après	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques de l'OPC maître *	Actions émises en Europe (EEE, Suisse et Royaume Unis) de 0 à 100% Petite capitalisation (150 millions d'euros) jusqu'à 5%	Actions toutes zone géographique de -30 à +30% Petite capitalisation (100 millions d'euros) de -5 à + 5%	+ +

[2] Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à un ou plusieurs typologies de risques.

	Obligations ordinaires de la zone euro de 0 à 100% Risque de change : 10% Dérivés à des fins de couverture relatif au risque actions et change. Le compartiment ne pourra recourir ni aux options, ni à quelconque instruments financiers complexes.	Obligations toute zone géographique de 0 à 100% Risque de change : 100% Dérivés à des fins de couverture, d'arbitrage et d'exposition relatif au risque actions, taux, crédit et change. Le Compartiment utilisera tous les types d'instruments dérivés éligibles négociés sur des marchés réglementés ou OTC	+ +

*Ces modifications ont recu l'agrément de la part de l'AMF en date du 30 juillet 2026.

Frais			
	Avant	Après	
Frais maximum	- Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion : - Action I : 1% TTC par an maximum	- Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion : - Action I : 0,90% TTC par an maximum	↘

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Si cette opération ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts du FCPE à tout moment et jusqu'à l'issue de l'opération, sous réserve de la période de sortie sans frais.

Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel ou de votre distributeur.

Les porteurs du FCPE sont invités à lire attentivement la documentation du fonds (règlement, DIC PRIIPS, rapports périodiques) mis gratuitement à leur disposition au siège social de la société de gestion (DNCA Finance 19, Place Vendôme 75001 Paris) et disponibles sur le site internet de la société de gestion www.dnca-investments.com.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Nous vous remercions pour votre fidélité et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

DNCA FINANCE